

Séance du Conseil extraordinaire du 23 octobre 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 23 octobre 2024 à 19 heures 30 à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Yvon Roy, Luc Vézina et Michel Rousseau et les conseillères. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M. Yvon Roy, siège #3
M. Luc Vézina, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

Sont absents : M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Martin Papineau, siège #4

2024-10-18

Adoption de l'ordre du jour

3. 2007-12-01-ss

jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déneigement – Embauche des sous-traitants
5. Période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2024-10-19

Embauche sous-traitants

4. Déneigement – Embauche des sous-traitants

CONSIDÉRANT QUE le 3 octobre dernier, la Municipalité a lancé un appel d'offres pour le déneigement de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

- Ferme Denis Boulanger et Fils;
- M. Réal Roy;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Denis Boulanger et Fils et M. Réal Roy propose les taux horaires suivants :

- 170 \$ de l'heure pour le tracteur équipé d'un souffleur et d'une gratte,
- 160 \$ de l'heure pour le tracteur avec un souffleur,
- 150 \$ de l'heure pour le tracteur chargé du chargement de sable;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Denis Boulanger et Fils demande également un taux horaire de 30 \$ pour l'épandage des abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires demandent une garantie minimale pour couvrir les frais fixes d'exploitation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina,

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité octroie, pour la saison hivernale 2024-2025, un contrat pour l'exécution des travaux de déneigement du réseau routier, aux taux horaires respectifs pour chaque type de tracteur; à chacun des soumissionnaires, soit :

- À Ferme Denis Boulanger et Fils, avec une garantie minimale de 30 000 \$,
- À M. Réal Roy, avec une garantie minimale de 20 000 \$,

QUE la Municipalité s'engage à fournir un relevé mensuel des montants dus à chaque soumissionnaire, afin de garantir un suivi transparent et rigoureux;

QUE l'octroi des contrats soit conditionnel à la réception des documents requis par la Municipalité, avant le 1er novembre 2024.

5. Période de questions générales écrites et verbales

Période de questions

M. Poulin informe qu'il n'y a personne dans la salle et aucune question n'a été acheminée à la directrice générale, donc la période de question prend fin.

2024-10-20

6. Levée de la séance extraordinaire

Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Michel Rousseau, que la séance soit levée à 19 heures 33.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire